

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances,
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du prolongeant le Coup de pouce « véhicules particuliers électriques » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR :

Publics concernés : *bénéficiaires et demandeurs dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.*

Objet : *le présent arrêté prolonge le Coup de pouce « véhicules particuliers électriques » qui bonifie le forfait de la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-117 relatif aux véhicules légers neufs de catégorie M1 pour les personnes physiques.*

Entrée en vigueur : *le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.*

Application : *le présent arrêté modifie l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie.*

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles R. 221-14 et R. 221-18 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'énergie du 4 décembre 2025 ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du XX novembre au XX décembre 2025 en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement ;

Vu la notification n° XX adressée le XX 2025 à la Commission européenne,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 29 décembre 2014 susvisé est ainsi modifié :

I.- Au 1° et au 2° du VIII de l'article 3-7-3, les mots : « engagées jusqu'au 31 décembre 2025 inclus et achevées avant le 30 juin 2026, » sont supprimés.

II.- A l'annexe XIV, les mots : « et au plus tard le 31 décembre 2025, et achevées au plus tard le 30 juin 2026 » sont supprimés.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 3

La directrice du climat, de l'efficacité énergétique et de l'air est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Le ministre, de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique,

Roland LESCURE